

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Lyons, Rhône, Loire, Ain, Isère, Saône-et-Loire; Hors de ces départements; Étranger. Rates for 3, 6, 12 months and annual.

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfot A Paris, chez MM. AUDBOURG et Co, 10, place de la Bourse

Rédacteur en Chef: FRÉDÉRIC COURNET

A L'ŒUVRE

Le parti républicain n'a pas, il faut l'espérer, la stérile ambition de rouler éternellement son rocher de Sisyphe. Il peut mieux que cela...

tout de, nous ignorons quelle force mystérieuse du progrès. Le progrès se fait, le progrès s'obtient par les efforts combinés des énergies, des intelligences et des dévouements.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Dût on nous traiter de Cassandra ressuscité le même: prenez garde à vous! nous ne cesserons d'avertir le peuple de l'abîme où nous courons.

La situation actuelle rappelle par bien des points celle de 1851. Comme à cette époque, nous voyons se produire les mêmes efforts pour désintéresser les masses populaires de l'action politique.

Au lendemain de la Révolution de Février, le peuple de Paris mettait trois mois de misère à la disposition du Gouvernement provisoire.

Depuis la fin de la guerre étrangère et de la guerre civile, la nation a mis dix années de patience et de longanimité au service de nos gouvernements successifs.

Le Voltaire dément que le général Billot ait adressé aux commandants de corps d'armée une lettre confidentielle critiquant le service militaire de trois ans.

La République Française dit que l'incorporation intégrale du contingent peut seule donner de bons cadres de sous-officiers, à moins de conserver sous les drapeaux cent mille vieux soldats, ce qui exigerait un surcroît de dépenses de 450 à 200 millions par an.

Les Débats blâment l'impudence du comité pour la réforme de la législation des faillites, parce qu'il est impossible d'improviser en pareille matière.

La Justice dit que le cabinet a manqué à son devoir en décidant le principe du rattachement des services tunisiens avant d'avoir obtenu l'approbation de la Chambre.

Le XIXe Siècle veut des réformes et non des interpellations.

Le Soleil discute la question irlandaise. Il dit que le rachat des terres par le gouvernement est une mesure socialiste au premier chef.

Le Voltaire publie un violent réquisitoire contre l'insolence des bureaucrates envers le public.

Le Siècle répond à la République Française qu'il n'a jamais désiré l'avènement de M. Paul Bert.

LES ELECTIONS D'HIER

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu hier:

ALLIER (circonscription de Palisse). — M. Prévérand, radical, 3.800 voix; M. Mivrière, radical, 2.800; M. Debord, républicain, 3.600. — Ballottage.

CHARENTE-INFÉRIEURE (circonscription de Rochefort). — M. Cazalès, républicain, 1.120 voix; M. Bischoff, radical, 3.868; M. Paul Rouvier, républicain, 4.140; M. Claire, candidat ouvrier, 220; M. Roche, bonapartiste, 4.828. — Ballottage.

EURE (circonscription d'Evreux). — M. Corbeau, républicain, 3.540 voix; M. Bully, républicain, 5.160; M. Léon Sevaistre, conservateur, 4.375. — Ballottage.

ILLE-ET-VILAINE (circonscription de Fougères). — M. de la Riboussière, républicain, 12.170 voix (élu); M. de Villegontier, conservateur, 6.939.

INTERIEUR

Paris, 1er mai

LA MAIRIE DE PARIS

M. Charles Floquet a conféré, hier, avec le ministre de l'intérieur, au sujet du projet de loi relatif à la réorganisation municipale de Paris.

Plusieurs conférences ont également eu lieu à ce sujet entre M. René Goblet et M. Carnesecchi.

À la suite de ces conférences, il a été entendu que les deux préfets seraient admis au prochain conseil des ministres où doit être discuté la répartition des divers services de la ville entre le préfet de police et le futur maire central de Paris.

LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

Dans sa prochaine réunion, le conseil des ministres s'occupera du projet de loi sur les récidivistes, qui diffère essentiellement de celui déposé par M. Waldeck Rousseau.

LA LUTTE

On annonce que, à la rentrée des Chambres, l'Union républicaine attaquera séparément chaque ministre.

On doute que cette manière de procéder soit du goût de la Chambre.

ARGENT A RENDRE

On annonce que M. l'évêque Freppel vient, au cours de sa tournée pastorale dans le diocèse d'Angers, de recevoir un ordre de reversement émané du ministre de la justice et des cultes.

Cet ordre de reversement porte une somme de plus de 16,000 fr. que M. Freppel a indûment perçue en cumulant, en violation des dispositions de la loi, son indemnité parlementaire avec l'intégralité de son traitement épiscopal.

ÉLECTION AUX INDES

Hier a eu lieu l'élection d'un sénateur dans l'Inde française, en remplacement de M. de Freycinat.

Par suite de la différence des longitudes, l'heure de Pondichéry est en avance de cinq heures sur celle de Paris, en sorte que le dépouillement a eu lieu à 7 heures du matin (heure de Paris).

La dépêche faisant connaître le résultat est arrivée à Paris à 11 heures et demie; elle annonce l'élection de M. Jacques Hébrard, républicain.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Paris, 1er mai.

Au moment où les membres de la commission du budget vont reprendre leurs travaux, nous leur soumettrons les chiffres suivants qu'ils ne devront point perdre de vue un seul instant durant l'accomplissement de leur mission: La dette flottante de la France s'élève à près de 3 milliards, sur lesquels on compte 2 milliards 300,000 francs d'origine récente et 700 millions d'origine ancienne.

La charge totale des impôts qui pèsent sur les contribuables en y comprenant les taxes départementales, dépasse 4 milliards par an. Les dépenses annuelles tant de l'État que de ses subdivisions, les départements et les communes, se chiffrent sur un total de 5 milliards à l'ordinaire et à l'extraordinaire.

Voilà l'état des finances publiques tel qu'il se dégage d'une étude approfondie et minutieuse de nos budgets; quant au mirage des plus-values, les résultats de l'exercice de 1881 montrent combien il est décevant et trompeur. Cet exercice, qui a réalisé plus de 220 millions de plus-value, se solde par un déficit de 12 millions, et pour l'équilibrer, on a dû lui affecter des ressources provenant d'exercices antérieurs.

Le président de la commission du budget, M. Wilson, disait que le budget de 1883 devait être un budget d'attente et de repos. Nous allons plus loin encore: la situation financière de notre pays dont nous venons de rappeler les traits principaux, exige impérieusement que ce soit un budget de sérieuses économies; il ne suffit pas de s'arrêter dans la voie des dépenses, il faut à tout prix retourner en arrière et renoncer à toutes les conceptions hardies de nos vœux éternels des déficits.

Des réductions ont eu lieu, cela ne fait aucun doute, mais après examen de plus de dix mille dossiers, elles s'élèveraient à peine à 550,000 fr.; et par suite, le chiffre total des demandes admises étant de dix-huit à dix-neuf mille, la Commission générale, qui a économisé un demi-million sur la moitié des allocations, ne saurait un seul instant songer à ramener de 10 à 6 millions le total des indemnités.

De fait, tel n'a jamais été son but; elle s'est simplement proposé de veiller à la stricte application de la loi et s'est attachée surtout à rétablir entre les allocations faites par les diverses commissions, dont le critérium a été fort différent, une certaine uniformité et ce, pour arriver à ce résultat que telle ou telle catégorie ne reçoive pas ici 1,200, là 800 et ailleurs 300 fr. de pension.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets:

Monsieur le Préfet, Je suis informé que des instituteurs libéraux, appartenant à une congrégation religieuse, ont pu pourvoir au brevet de capacité exigé par la loi du 46 juin 1881 au moyen d'une simple attestation du supérieur de leur congrégation, et par les motifs que les brevets étaient centralisés à la maison maître.

Il est absolument impossible d'admettre cette situation irrégulière; le brevet n'est point la propriété collective d'une association, mais bien la propriété personnelle de l'individu, qui est tenu de faire la preuve des droits qu'il exerce.

Tous les instituteurs libéraux sont égaux devant la loi et doivent s'y soumettre; ils sont astreints, lorsqu'ils font leur déclaration d'ouverture, à déposer leur brevet de capacité (décret du 7 octobre 1850, article 1er). La même déclaration et le même dépôt sont exigés des nouveaux maîtres en cas de changement; enfin, l'inspecteur primaire a toujours le droit d'exiger, dans ses tournées, la production du titre en vertu duquel titulaire et adjoints exercent.

L'exécution de la nouvelle loi sur les titres de capacité ne serait pas assurée sans l'exacte observance de ces dispositions, que je vous invite à rappeler à qui de droit. Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, Jules Ferry

LA SÉPARATION DES ÉGLISES & DE L'ÉTAT

Paris, 1er mai.

La ligue pour la séparation des Églises et de l'État a adressé à tous les partisans de cette séparation, un appel pour leur demander de déclarer qu'ils jugent contraire à l'ordre républicain:

1° La conservation de la loi monarchique qui permet à de jeunes Français partiellement valides, de se soustraire parce qu'ils sont séminaristes, au service militaire, obligatoire pour les autres citoyens;

2° La complicité légale accordée à la main morte ecclésiastique, c'est-à-dire à la plus dangereuse menace pour la prospérité et la sécurité nationale;

3° L'obligation encore infligée à des contribuables, de subvenir à l'entretien de cultes avec lesquels leur conscience leur défend d'avoir rien de commun.

Cet appel est signé par MM. Ch. Boysset, vice-président de la Chambre des députés, Jules Stegg, député, et Aristide Rey, conseiller municipal de Paris.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Paris, 1er mai. Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante:

Monsieur le préfet, Des rixes suivies de troubles plus ou moins graves se sont récemment produites sur divers points du territoire de la République, par suite de rivalité entre ouvriers français et étrangers. J'appelle votre attention sur les faits de même nature qui pourraient se produire dans les ateliers ou sur les chantiers ouverts à l'occasion du développement considérable imprimé aux travaux publics. Je vous prie de veiller à ce que la liberté du travail soit assurée dans toutes les circonstances, à ce que les auteurs des querelles et rixes qui surviendraient soient déferés sans retard aux tribunaux compétents, et je vous invite à prendre, dans la limite de vos attributions, toutes les mesures nécessaires pour que l'apaisement se produise. Vous voudrez bien m'accuser réception de cette circulaire. Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur, René GOBLET.

LES VICTIMES DU DEUX-DÉCEMBRE

Paris, 1er mai.

Quelques journaux ont affirmé que la Commission générale des victimes du Deux-Décembre était avant tout préoccupée de ramener au chiffre de 6 millions le total des pensions allouées par les Commissions départementales, total qui dépasse 10 millions et ils ont ajouté que pour ce faire, la Commission supérieure réduirait sans pitié la plus grande partie des pensions accordées. Rien n'est plus inexact que cette appréciation et il nous suffira, pour en établir le mal fondé, de rappeler que le seul département du Loiret a entraîné un relèvement de 50,000 fr.

Des réductions ont eu lieu, cela ne fait aucun doute, mais après examen de plus de dix mille dossiers, elles s'élèveraient à peine à 550,000 fr.; et par suite, le chiffre total des demandes admises étant de dix-huit à dix-neuf mille, la Commission générale, qui a économisé un demi-million sur la moitié des allocations, ne saurait un seul instant songer à ramener de 10 à 6 millions le total des indemnités.

De fait, tel n'a jamais été son but; elle s'est simplement proposé de veiller à la stricte application de la loi et s'est attachée surtout à rétablir entre les allocations faites par les diverses commissions, dont le critérium a été fort différent, une certaine uniformité et ce, pour arriver à ce résultat que telle ou telle catégorie ne reçoive pas ici 1,200, là 800 et ailleurs 300 fr. de pension.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire relative à l'instruction spéciale qui devra être donnée dans les places fortes aux troupes de forteresses.

Nous n'avons absolument rien à dire des instructions très précises, très détaillées, envoyées par le ministre; rien qu'une seule chose, c'est que nous n'avons pas de troupes de forteresses.

Nous n'avons pas d'artillerie de ce nom, puisque la création en est décidée, nous n'avons pas davantage de bataillons d'infanterie de forteresses, car on ne peut appliquer cette qualification à ces mêmes quatrièmes bataillons à effectif réduit qui tous les deux ans changent de garnison et ne peuvent par conséquent rien savoir du rôle qu'ils auraient à jouer en temps de guerre.

Nous n'avons pas même de commandants de forteresses ils sont nommés, mais ils résident à Paris et cependant la circulaire parle de manœuvres arrêtées par le gouverneur et exécutées sous sa haute direction.

La circulaire parle de manœuvre de pièces d'artillerie qui composent l'armement de la place, faut-il donc dire combien dans un de nos camps retranchés nous avons d'artillerie? Deux batteries et 240 hommes! Est-ce avec cela, avec une garnison qui ne s'élève pas à 3,000, est-ce avec cela qu'on peut faire des sorties de nuit, des travaux de fortification dans chaque secteur et des reconnaissances au dehors?

Les circulaires ont du bon, mais en vérité, nous sommes obligés de le répéter, la moindre tentative d'organisation ferait bien mieux notre affaire. En tout cas, pas de trompe-l'œil faisant croire que quelque chose existe là où tout reste à faire.

ALGÉRIE & TUNISIE

La Mission topographique

Le Journal officiel publie la note suivante au sujet de l'attaque de la mission topographique qui opérera sur la frontière du Maroc et d'Algérie:

Paris, 1er mai. En Tunisie, d'après un compte rendu télégraphique du général Forgemol, commandant le corps d'occupation, les mouvements combinés des colonnes d'opérations ont produit d'excellents résultats. Les deux colonnes dirigées directement par le général Logerot sont en train de compléter la soumission des Ourgama; celle du général Jamais a poussé jusqu'à Sidi Bou-Grara, où elle est entrée en relation avec l'avisso le Gladiateur; celle du général Philibert marche sur Messireb, après avoir fait rentrer dans le devoir une partie des Merzag de Neftzoua.

Les colonnes d'Aubigny et de Laroque sont arrivées sur l'Oued-Ousagh, après avoir parcouru sans obstacle la Kessera de Hamada et la région montagneuse environnante.

L'état sanitaire et moral des troupes ne laisse rien à désirer. Tous les chefs indigènes ont marché avec nos colonnes.

En Algérie, dans une partie de la zone frontière Sud-Ouest qui sépare notre colonie du Maroc, une mission topographique, escortée par deux compagnies de la légion étrangère et placée sous les ordres du capitaine de Castries, qui allait achever un travail commencé entre Ain-ben-Kheïl et le chott Tigri, a été attaquée par les tribus dissidentes. L'ennemi comptait environ 1,800 cavaliers et 6,000 fantassins. Nos soldats, dont l'effectif était d'un peu plus de 300 hommes, et qui se battaient un contre trente, se sont vaillamment comportés et, dans la mêlée furieuse qui s'est engagée, ils ont été dignes des vieilles troupes d'Afrique.

Nos pertes sont sensibles: deux officiers tués, deux officiers blessés, quarante-huit soldats tués ou disparus, vingt-six blessés.

Une partie du convoi a été enlevée par suite de la fuite des convoyeurs arabes.

Les pertes des assaillants sont considérables: on les évalue à plusieurs centaines de tués; les femmes arabes accompagnant les combattants et ont montré un acharnement inouï.

Cet engagement a fait le plus grand honneur aux troupes qui l'ont soutenu. « Nos blessés sont pleins de fierté, » dit le général Colonieu en rendant compte de leur arrivée à Ain-ben-Kheïl. D'après un télégramme du général Dausse, qui se trouve en tournée à Tiemcen, ce fait isolé et accidentel ne doit inspirer aucune crainte.

RUSSIE Persécution contre les Juifs Saint-Petersbourg, 1er mai.

L'agitation antisémite est toujours très grande dans le midi de la Russie et les troupes sont insuffisantes pour réprimer les émeutes des paysans. Le général Gourko, gouverneur d'Odessa, a dû demander de nouveaux renforts.

Le prince Dolgorouki, gouverneur de Moscou, las d'avoir à faire appliquer les ordres du ministère relatifs à l'expulsion des juifs, vient de donner sa démission.

Une dépêche de Kieff annonce que le départ en masse des Israélites expulsés a commencé aujourd'hui.

Quant aux massacres de Balta, d'après ce qu'affirment des témoins oculaires des troubles antisémiques, la foule a perdu tout respect de l'autorité.

Après avoir pillé, incendié et massacré les juifs, les émeutiers se sont attaqués à la police. Plusieurs sergents ont été roués de coups et même grièvement blessés. Puis c'était le tour du clergé orthodoxe grec. Attaquant les prêtres en pleine église, au pied des autels, la population les força, par des menaces, à prendre part à toute sorte de sacrifices, des simulacres de bénédiction nuptiale, de baptême et autres farces blasphématoires.

Non contents de ces désordres, les malfaiteurs se mirent à couper les cheveux et la barbe aux papas, le plus grand outrage qu'on puisse faire au clergé grec.

Les propriétaires des environs de Balta déclarent qu'ils ne se croient plus sûrs dans leurs terres. « On a commencé par les juifs, disent-ils, puis on a maltraité la police et les papas; maintenant notre tour va venir, à nous autres propriétaires. »

Le Messenger de Gouvernement publie un ukase soumettant à la censure toute loi de Nicolas II et la ville de Sébastopol au régime de la « protection rigoureuse », et plaçant provisoirement ces deux territoires sous les ordres du gouverneur général d'Odessa.

AUTRICHE Nouvelles diverses Vienne, 1er mai.

Le discours du trône par lequel le Reichstag allemand a été ouvert ne donne guère lieu à des commentaires dans la presse

viennaise. Somme toute — tel est l'avis qu'on émet généralement ici — ce discours du trône est une simple énumération de travaux qui répond en tous points à ce qu'on se prometait et qui n'est pas de nature à éveiller, sous l'impulsion quel rapport, des espérances ou des inquiétudes particulières.

La Gazette allemande est d'avis que le discours du trône fournit une preuve éclatante de la concendance, on pourrait presque dire de la faiblesse de l'accomplissement de tout et avec tout, qui distingue le chancelier; il sait mieux que personne faire des concessions dans la forme afin de sauver le fond.

La Nouvelle Presse libre, organe libéral-économiste, harangue les gauches réunies pour les engager à voter contre le nouveau tarif douanier.

Le comte Wolkenstein se rendra déjà, un de ces jours prochains à son poste d'ambassadeur à Saint-Petersbourg.

POLOGNE La Situation des Juifs Varsovie, 1er mai.

La commission siégeant à Saint-Petersbourg en vue du règlement de la situation des juifs, a suspendu ses travaux jusqu'à la clôture de l'enquête ouverte par rapport aux dernières persécutions des juifs, en quête dont il résultera, comme on s'y attend, de nouvelles données pour l'étude de la question.

ESPAGNE Le traité franco-espagnol Madrid, 1er mai.

La crise provoquée par le traité franco-espagnol n'a pas encore eu de solution.

L'agitation est toujours très grande dans plusieurs villes de la Catalogne.

A Barcelonne, les étudiants se sont faits les promoteurs de manifestations hostiles aussitôt réprimées.

A Burgos, les magasins et les cafés sont fermés, mais aucun trouble ne s'est produit dans cette ville.

La Correspondencia de Espana annonce qu'il s'est formé à Barcelone une association de dames dans le but d'invoquer toutes les dames espagnoles à ne porter, en fait d'étoffes de luxe, que des étoffes de fabrication catalane.

L'Etat de Sièges Madrid, 1er mai.

La Chambre des députés a approuvé, par 75 voix contre 34, l'état de siège à Barcelone.

ETATS-UNIS New-York, 1er mai.

Machine infernale Une machine infernale, adressée à une maison de New-York, a fait explosion prématurément dans un colis postal.

Les auteurs de cette tentative criminelle sont inconnus.

LA PROPOSITION REILLE

En présence des opinions contradictoires sur le principe du recrutement militaire, M. Reille, qui est au fond partisan de la loi de 1832, a cru le moment favorable pour introduire un projet qui peut se résumer ainsi:

Par voie d'engagements volontaires et à prix d'argent, on fournirait une armée de 170,000 à 180,000 hommes, servant pendant sept années.

Le reste des forces militaires du pays, c'est-à-dire toute la jeunesse française, viendrait s'engager dans ce nouveau, et on n'aurait alors besoin, d'après M. Reille, que de la retenir un an ou deux au plus sous les drapeaux.

Voilà, bien fidèlement, bien sincèrement, le résumé du système que préconise M. Reille. Que dans un pays républicain, onze ans après des désastres sans nom, il ait pu venir à l'esprit d'un homme sérieux de proposer gravement une combinaison pareille, on a le droit de s'en étonner. Mais qu'il se trouve de soi-disant républicains et des patriotes sincères pour lui donner leur approbation, voilà ce qui est stupéfiant.

C'est pourtant ce que fait M. Liébert, dont nous parlions déjà hier, dans le XIXe Siècle.

Selon lui, les idées de M. Reille « joignent au grand mérite d'être raisonnables l'avantage de ne devoir pas être impopulaires ».

Qui se serait jamais attendu à ce touchant accord entre le journal qui dirige M. About et l'ancien sous-secrétaire d'État du 16 mai!

Nous supplions M. Liébert de vouloir bien se reporter à 1871, et de se demander à lui-même quel accueil on eût fait aux propositions de M. Reille, s'il s'était trouvé alors un Français capable de les formuler.

On prétend aujourd'hui que de pareilles idées « ne doivent pas être impopulaires ». Malheur sur la France, si M. Liébert disait vrai!

Pauvre pays; victime de gouvernements infâmes, écrasé sous le poids des crimes de la monarchie, puni cruellement de l'abandon qu'il avait fait de lui-même, il a fait effort depuis onze ans pour arriver à organiser la défense de la nation par la nation; et au moment d'y arriver, il y renoncera lâchement, il viendra dire: je paye, défendez-moi! Allons donc; M. Reille et M. Liébert ne se doutent pas de ce qu'est la démocratie française.

C'est qu'en effet, dans le système de M. Reille, la vraie armée, la seule considérée comme telle, ce serait ce noyau de mercenaires à longue durée de service, voués au métier de soldat, moyennant finances. Le reste compterait à peine; ce serait une simple réserve, un accessoire; et par voie oblique, on retomberait sur la loi de 1832 fortimement aggravée.

Est-il besoin d'insister sur la profonde divergence qui existerait entre les deux catégories de militaires figurant dans une telle armée?

Reservistes et lansquenets, ayant une éducation différente, des sentiments contraires, se méprisant mutuellement dans une certaine mesure, voilà les deux éléments qu'on voudrait assembler pour le service, au moment du besoin, pour les associer en vue de la défense nationale. Quelle union? quelle homogénéité!

Abi plutôt que d'en venir là, supprimons l'armée, supprimons le budget de la guerre, déclarons que nous renonçons à nous défendre, et mettons nous à la merci de qui voudra nous dévorer.

Est-ce donc là qu'elle en est, cette bourgeoisie française, si jeune par les années et si caduque malgré cela!

Refusé-elle, décidément, de s'assujettir aux charges militaires, au même titre que l'universalité des citoyens?

Elle réclame contre le service personnel obligatoire dès qu'à la place du mot il s'agit de mettre la chose. Il lui faut ses privilèges.

C'est là et non ailleurs qu'il faut chercher le secret des résistances à la grande mesure de justice et de sécurité nationale que nous réclamons. C'est là ce qui explique la proposition de M. Reille et l'approbation de M. Liébert.

Seulement, il s'agit de savoir si, dans ce grand pays démocratique, la nécessité de conserver à une classe des avantages injustes prévaut contre l'intérêt évident de la patrie.

Entre les privilèges de la bourgeoisie et la conservation de la France, je vote contre les privilèges de la bourgeoisie.

A. LAISANT.

Tous les assistants se montraient vivement surpris de cette étrange révélation. Interrogé comment il avait pu apprendre ces choses curieuses, M. de Ga liffet répondit brièvement et carrément que la nouvelle devait être authentique et infaillible puisqu'il la devait à... M. Gambetta lui-même dont la rentrée au gouvernement serait absolument nécessaire, à moins qu'on ne voulût faire perdre tout prestige à la France.

Nous avons reproduit textuellement les affirmations du journal berlinois, et nous lui en laissons toute la responsabilité.

### LES ISRAËLITES

À propos des persécutions contre les juifs russes, quelques mots sur les israélites depuis la prise de Jérusalem et la dispersion.

Le total de la population juive du monde entier est de 6 568 000 habitants, dont 3 500 000 résident en Europe, 2 400 000 en Asie, 600 000 en Afrique, 300 000 en Amérique et 20 000 en Australie.

En Russie, on les compte dans la proportion de 30 0 0 de la population; en Allemagne, de 10 0, et dans la Grande-Bretagne dans la proportion de 0,20 0.

Lorsque, en 350, le christianisme monta sur le trône impérial avec Constantin, des édits et des actes de conciles rendirent intolérables les droits des juifs. En 418, le service militaire leur fut interdit. Opprimés dans l'empire byzantin, en France, ils ne furent pas traités pendant le sixième siècle; mais avec eux d'horribles persécutions. A chaque époque cependant, les juifs et les chrétiens étaient tellement liés, qu'ils contractaient entre eux des alliances matrimoniales.

En 1493, les juifs furent chassés de Sicile, au nombre de 100 000, par Ferdinand le Catholique.

En France, ils furent persécutés par le clergé sous les derniers Carlovingiens. Pour justifier les cruautés dont ils devinrent victimes sous les capétiens, du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, on inventa des contes absurdes, des profanations d'hosties, des empoisonnements de puits, des crucifiements d'enfants chrétiens. Tour à tour chassés et rappelés au prix de sommes immenses, ils obtinrent enfin un gardien ou juge; mais, en 1395, ils furent bannis pour toujours du midi de la France.

Dans l'empire, ils étaient la propriété des empereurs, qui les vendaient et les cédaient.

Les croisades leur furent fatales. Sous les pas des croisés marchaient, pour les malheureux descendants de Jacob, la terreur et l'extermination.

Vers le XIV<sup>e</sup> siècle, il n'y eut plus, à l'exception de l'Autriche, d'israélites en Allemagne. Ils furent massacrés et brûlés par milliers, plusieurs se jetèrent dans les flammes des synagogues embrasées.

En Espagne, les juifs, qui détestaient entre leurs mains tout le commerce et l'industrie, furent assez respectés jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais, en 1391, à la suite d'émeutes dirigées contre eux dans la Péninsule, on les égorgea par milliers. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'inquisition les poursuivit sans pitié, en 1492 on les expulsa complètement.

Les juifs furent expulsés de Portugal en 1495; ce qui n'empêcha pas qu'on y égorgeât, en 1503, plus de 2 000 israélites nouveaux convertis.

Persécutés pendant tout le moyen âge, et même de nos jours, les juifs, avec une obstination qu'on retrouve chez les persécutés, sont restés fidèles à leurs traditions. C'est, d'ailleurs, une race tenace, intelligente, active, qui a produit de grands diplomates, Disraeli; de grands musiciens, Meyerbeer; de grands artistes Rachel; de grands poètes, Henri Heine. Hors de leur Jérusalem ingrate et stérile, ils ont acquis les qualités qui leur manquaient; ils ont produit de belles œuvres de

ce qui leur a valu la reconnaissance de leur civilisation et de leur culture.

Enfin, voilà la vérité : sa fille, qui est marquise et riche, l'abandonne tout à fait; et son fils, qui ne pense qu'à courir et à s'amuser, ne s'est même pas aperçu que le hiver dernier elle manquait de bois pour se chauffer.

— Cela ne m'étonne pas, pensa Morlot. Il se trouvait, sur ce point, suffisamment renseigné.

Mais l'agent de police était un homme prévoyant. Comme il pouvait y avoir nécessité de surveiller Mme de Perny et son fils, il crut devoir examiner d'avance comment une surveillance pourrait être établie autour de leur habitation.

C'est ce qu'il fit avant de quitter les Terres. La chose lui parut très facile. En effet, madame de Perny occupait une petite maison, un pavillon si l'on veut, à un seul étage, qui avait été construit au fond d'un jardin.

Ce pavillon était une dépendance d'une assez belle maison élevée sur la rue Laugier et en était éloigné d'environ 30 mètres.

On entra dans le jardin, planté de grands arbres et de massifs d'arbustes, par une porte vitrée qui s'ouvrait sous le porche de la grande maison.

Une allée large et droite conduisait au pavillon. Mais on pouvait également entrer dans le jardin et arriver chez Mme de Perny en ouvrant une petite porte percée dans le mur de clôture et donnant sur une sorte de ruelle parallèle à la rue Laugier.

Il était donc facile de se placer en observation dans la ruelle ou dans un ter-

rain à vendre, qui se trouvait juste en face du pavillon.

Grâce aux renseignements qu'il avait recueillis, Morlot, ne voulant rien négliger, traça assez exactement sur une feuille de papier le plan de l'habitation.

Rez-de-chaussée : deux pièces de chaque côté d'un assez large corridor; à droite, en entrant, la salle à manger; au fond la cuisine ayant une porte de sortie sur le jardin avec quelques marches de pierre à descendre. A gauche une chambre où couchait la domestique une autre petite pièce servant de débarras et d'office, puis l'escalier.

A l'étage : un salon et les deux chambres de la mère et du fils, séparées par un double cabinet de toilette. La chambre de Sosthène était sur le devant. Celle de madame de Perny avait deux fenêtres dont l'une s'ouvrait directement au-dessus de la porte de service de la cuisine.

Maintenant, se dit Morlot, passons à un autre exercice. Il s'agit de savoir à quoi M. de Perny emploie son temps et comment il dépense son argent et celui de madame sa mère.

Il apprit d'abord que Sosthène n'avait rien d'emploi, qu'il ne faisait absolument rien, et bientôt après que c'était un homme sans cœur, sans dignité, de mœurs dissolues; un viveur, un joueur, un coureur de filles, un débauché de la pire espèce, faisant avec cynisme l'apologie des vices les plus honteux; enfin, un être dégradé, misérable, abject, capable de tout pour arriver à satisfaire ses passions viles.

Une autre personne dit à Morlot : — M. de Perny va très fréquemment dans le jardin, chez une dame qui donne des soirées et reçoit une nombreuse société, composée généralement de jeunes gens et de femmes galantes. Souvent, M. de Perny passe la nuit chez

### LE CAS NUMA BARAGNON

La presse continue à s'occuper du cas du président du *Credit de France*. L'impression accordée à cet égard par la *Vérité* des rédacteurs est :

« Ils sont jolis, ces fils de p... et le législateur n'a rien fait, en vérité, pour empêcher la ruine de son mandat? Nous ne le croyons qu'à demi. »

« Il tient au Luxembourg. N'est-ce pas par le Luxembourg qu'il a passé pour arriver à ses fonctions honorables... honorables, ne vous trompez pas de terminaison? »

Dans le cas probable où l'ère cramoignonne rait à son feuillet la Chambre est, dit-on, sur le point de donner à la haute Assemblée un exemple excellent.

Elle va réélire M. Savary au centre gauche et si ces explications ne sont point satisfaisantes, l'épaveur poliment, par un vote sur lequel il sera possible de revenir, à ne plus adjoindre le Palais-Bourbon de sa présence.

J'aime à penser que le Sénat ne sera pas plus coulant que la Chambre. Ce que l'une fait pour son Savary, l'autre doit faire pour son Baragnon.

Il faut que les hommes politiques apprennent à leurs dépens que ce n'est pas impunément qu'ils peuvent ruiner de braves gens et compromettre le crédit public.

### CONCERT DE L'UNION GAULOISE

Une fête artistique, une de ces solennités malheureusement trop rares dans notre ville, réunissait dimanche au Théâtre Bellecour, un public nombreux et d'élite.

L'éminent théâtre avait été coquettement orné extérieurement et intérieurement.

Le programme, admirablement composé était interprété par des artistes d'un mérite exceptionnel.

MM. Lassalle, Bosquin, Coquelin aîné, Mme Brunet-Lafleur, M. A. Lévy, ont tour à tour charmé l'auditoire.

L'excellente société l'Union gauloise et la Fanfare municipale ont été fort applaudies.

M. Lassalle a excité l'enthousiasme de l'auditoire dans les airs d'*Hérode*, de *Françoise de Rimini* et l'*Ecstasy* de Victor Hugo, mise en musique par M. Salomon.

L'excellent baryton a chanté avec cette voix sympathique, ce style charmant et cette finesse remarquable qui l'ont toujours fait admirer.

De nombreuses et chaleureuses ovations lui ont exprimé à diverses reprises combien son talent est apprécié dans notre ville.

M. Bosquin possède l'organe le plus agréable et le plus sympathique que l'on puisse imaginer, il a rendu en véritable artiste la *Prière de Stenat* et la *barcarole de Polyucte*.

M<sup>me</sup> Brunet-Lafleur a chanté avec beaucoup d'âme et un grand talent l'air de *Cinq-Mars* et deux mélodies de Gounod et Godard.

M. Coquelin aîné est bien connu à Lyon; il est certainement inutile de le féliciter sur son admirable talent de diseur; ce serait tomber dans une redite fastidieuse.

Avec la meilleure grâce du monde, il s'est prodigué et a déclaré d'une façon remarquable : la *Navfrage*, le *Sous-Préfet*, la *Chasse*, la *Mouche*, etc., etc.

M. Coquelin aîné a obtenu le succès le plus flatteur et le plus sincère.

M. Lévy, l'excellent chef d'orchestre du Théâtre Bellecour, a fait admirer son grand talent de violoniste.

Il a exécuté en maître une fantaisie d'Allard sur le *Trouvère*, une romance et un boléro de Ch. Dancla.

M. Lévy est un professeur des plus estimés dans notre ville; nous sommes

heureux de reconnaître aujourd'hui qu'il est non seulement en pleine voie de progrès, mais que le mérite acquis lui assure le plus brillant avenir. Jeune encore, travailleur infatigable et artiste intelligent, il peut compter sur le succès qui ne lui a jamais fait défaut jusqu'à ce jour et qui loin de l'abandonner ne fera que s'accroître en raison de ses progrès.

La Fanfare municipale, sous l'habile direction de M. Jandard, a exécuté brillamment les *Opérettes du Lac des Fées* et du *Breyghels*.

Nous arrivons en dernier à l'excellent orchestre de l'Union gauloise et à son chef estimé M. Chagnard.

L'Union gauloise est une société chorale admirablement composée et organisée. Elle compte environ 70 exécutants d'un mérite incontestable.

De formation récente, elle a d'emblée conquis le premier rang parmi les sociétés chorales de notre ville. M. Chagnard, au reste, est un chef de grande valeur avec lequel on ne peut qu'arriver à d'excellents résultats.

Les deux oeuvres : la *Cigale* et la *Tourterelle* et *Aimons nous*, ont été exécutées avec un fini de nuances, une science musicale qu'on rencontre rarement dans les sociétés de ce genre.

A la suite de l'audition de dimanche dernier, nous pouvons assurer sans crainte que l'Union gauloise tiendra haut et ferme le drapeau de l'avenir musical à Lyon et pourra lutter avec avantage contre toutes les sociétés chorales françaises et étrangères dans les prochains concours musicaux.

Nos félicitations les plus sincères à l'Union gauloise qui a su organiser un concert dont le mérite et les splendeurs ont dépassé tout ce qui avait été donné depuis longtemps à Lyon.

J. DAVERNY.

Nous apprenons que M. Lévy, l'excellent chef d'orchestre du Théâtre Bellecour, vient d'être remplacé dans les fonctions de professeur au Conservatoire, qu'il remplissait avec distinction depuis la fondation de cet établissement.

Derrière l'époque de sa nomination, sa classe a remporté huit premiers prix et sept deuxième prix; la plupart de ses élèves tiennent honorablement l'un ou l'autre des principaux orchestres de Lyon; ceux d'entre eux qui ont été de ceux de parfaire leurs études ont été admis à l'unanimité au Conservatoire de Paris, où l'un d'eux a obtenu au dernier concours le premier prix de violon.

A la suite des succès de M. Lévy, M. Lévy a été nommé officier d'Académie en 1878.

Le public appréciera. Je vous prie et au besoin vous remercier de publier cette lettre, et j'ai l'honneur de vous saluer.

A. LEVY.

### THEATRE

#### GRAND THEATRE

Aujourd'hui mardi 2 mai, relâche pour les répétitions générales de la *Pille du Tambour-Major*.

C'est demain mercredi qu'aura lieu la dernière représentation des *Huguenots*, avec le concours des principaux artistes, une feuille de location est ouverte pour cette représentation.

Judi 4 mai, première représentation de la *Pille du Tambour-Major*, opéra comique en trois actes, avec le concours de M<sup>me</sup> Simon Girard, qui a créé le rôle de Stella et de M. Simon Max qui a créé celui de Griot.

Vendredi 5, dernière représentation du *Tribut de Zamora*, opéra en quatre actes.

#### THEATRE-BELLECOUR

Aujourd'hui mardi 2 mai, première représentation de *Serge Panine*, comédie en trois actes, de M. Georges Ohnet, par la troupe du Gymnase de Paris, avec le concours de M<sup>me</sup> Favart, de la Comédie Française.

Voici la distribution des rôles : Serge Panine... MM. Marais, Cayrol... Landrol, Pierre de la Rue... M. Luguet, Maréchal... Dufrenoy, Heizog... Gueury, Savinieu... Bernés, Dutremblay... Carlo, M<sup>me</sup> Desvarennes... M<sup>me</sup> Favart, Micheline... J. Brindeau, Jeanne... Mary Julien.

SPÉCIALITÉS DU 2 MAI 1882  
Relâche.  
Théâtre des Célestins  
7 h. 3/4. — Les Deux Timides.  
L'Histoire d'un sou.  
Garaud Minard et Compagnie.  
Alcazar (Rue de Séze)  
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante de 7 heures à minuit.  
Panorama de Lyon  
A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.)

### CHRONIQUE LOCALE

Les électeurs municipaux de la ville de Tarare sont convoqués pour le dimanche 14 mai courant, à l'effet de nommer onze membres du conseil municipal.

On nous communique la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

Lyon, 1<sup>er</sup> mai 1881.  
Monsieur le Maire de Lyon,  
L'arrêté qui réorganise le service médical de nuit vise les abus qui s'y sont commis : comme les nominations faites ces jours derniers ne sont basées ni sur des épreuves, ni sur des titres antérieurs, les considérants font colporter des soupçons injurieux sur l'honorabilité de ceux qui ont été rayés. Je suis de ceux-là, et c'est en cette qualité que je viens vous demander de vouloir bien prescrire une enquête rigoureuse; les éléments d'appréciation ne feront pas défaut.

Qu'on établisse : 1<sup>o</sup> le nombre de visites faites par chacun; 2<sup>o</sup> le nombre de visites faites au même malade pour la même affection.

— La dame en question est évidemment la maîtresse de mon débauché, se dit l'agent de police. Cela est bon à savoir.

Et il mit sur son carnet le numéro de la maison de la rue de Provence, accompagné de cette note : à voir plus tard.

Il ne lui vint pas à l'idée que la maîtresse de Sosthène, qui recevait des jeunes gens et des femmes galantes, pouvait être, en même temps qu'une femme galante aussi, l'aimable directrice d'un tripot.

Malgré son habileté et son flair, l'agent de police ne pouvait pas tout deviner. S'il eût seulement soupçonné la vérité, il ne serait pas allé plus loin dans ses recherches, car, surprendre Sosthène de Perny volant au jeu, c'était trouver ce qu'il cherchait : le moyen de le mettre entre les mains de la justice.

Morlot connaissait à Paris plusieurs huissiers. Le premier qu'il vit le dispensa de se présenter chez les autres. Il lui parla de nombreuses poursuites judiciaires dont M. Sosthène de Perny était l'objet.

Il serait difficile d'établir, même approximativement, le chiffre de ses dettes, dit l'huissier, et ses ressources que je ne connais pas, sont évidemment insuffisantes pour le genre de vie qu'il mène. Quand, contrairement et forcé, il arrive à payer un de ses créanciers, je suis persuadé qu'il bouche un trou en en faisant un autre.

Pour ma part, je l'ai déjà poursuivi cinq ou six fois et je le pourrai encore. En ce moment, sa situation paraît être plus difficile que jamais. Plus il avance, plus il s'enfoncera.

Il avait, il y a deux ans, une maîtresse qui demeurait rue de Ponthieu. Il a dépensé pour elle, des sommes considérables; c'est de là que viennent en partie les dettes qu'il a aujourd'hui. Il

avait alors un certain crédit, car dans les moments critiques le marquis de Coulange, son beau-frère, venait à son secours. Mais il paraît que le marquis a fini par se lasser. Il a probablement reconnu l'insuffisance de ses efforts pour combler un gouffre sans fond.

Dans le quartier Beaujon, M. de Perny a une réputation déplorable. Il devait à tous ses fournisseurs. A un seul, un marchand de vins fins, qui est son client, il devait plus de six mille francs; il est vrai que sur cette somme, son client avait eu la faiblesse de lui prêter trois mille francs. Je l'ai poursuivi à outrance, et, grâce à mon énergie, le marchand de vins a été payé, non par lui, mais par le marquis de Coulange, qui est venu ici lui-même m'apporter la somme.

Bref, M. de Perny ne doit plus savoir où donner de la tête; c'est un homme embourbé et aux abois. Entre nous, ceci est tout à fait confidentiel, j'ai la conviction intime que M. de Perny finira mal.

C'est aussi la mienne, dit l'agent de police, qui avait plus encore que l'huissier des raisons pour le croire.

Il voulait savoir ce qu'on pensait et ce qu'on disait de Sosthène de Perny dans le quartier Beaujon.

Comme le lui avait dit l'huissier, sa réputation y était des plus mauvaises.

Il était encore le débiteur de plusieurs fournisseurs à qui ses grands airs avaient inspiré une trop facile confiance.

— Sa maîtresse et lui scandalisaient tous les honnêtes gens, dit à Morlot un marchand de comestibles de la rue de Ponthieu; aussi a-t-on appris avec satisfaction que le propriétaire leur avait donné congé.

## LES DEUX MÈRES

PAR

EMILE NICHEBOURG

TROISIÈME PARTIE

### L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

— Si le marquis de Coulange lui fait réellement des rentes, se dit Morlot, il me paraît certain qu'elle se prive et cherche à faire des économies pour que son garnement de fils puisse continuer à mener joyeuse vie.

Il n'eût plus aucun doute à ce sujet lorsque quelques-uns des fournisseurs de madame de Perny lui eurent dit qu'ils étaient forcés de lui faire crédit.

Cependant elle payait assez régulièrement tous les mois et toujours en changeant des billets de mille francs; mais au bout de quelques jours, l'argent ayant probablement disparu, le crédit recommençait.

Dans de semblables circonstances, les bouffiers et les circoisants sont généralement au courant des choses. C'est à eux, naturellement, que Morlot s'adressait pour obtenir des renseignements.

On lui apprit encore que madame de Perny sortait très rarement, qu'elle re-



# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id. id.	18 mois
3 %	id. id.	1 an
2 1/2 %	id. id.	6 mois
2 %	id. id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à VUE	

# CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Régie sociale, 16, rue Le Pelletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 9, Guillotiers.

## MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **CEINTURE PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches

**GUÉRISON** radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczémas**, des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie **LANGLADE**, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

# SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

Siège social, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Cadres de **Bourges**.

Service spécial pour la **Caisse de Reports**.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrie et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

## GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

Dépôt de la gazette et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de santé, dite :

## REVALESCIERE

De **HARRY**, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancoles, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Plushow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — **LÉON PEYCOLET**, instituteur à Eynacans (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac de vert, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.655. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. **BORREL**, née Carbonnetty, rue du Balaï, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la **Revalescière**, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — **J.-G. DE MONTANEY**, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/2 kil., 1 fr. 25; 1 kil., 2 fr. 40; 2 kil., 4 fr. 80; 4 kil., 9 fr. 60; 8 kil., 19 fr. 20; 16 kil., 38 fr. 40; 32 kil., 76 fr. 80. — Aussi la **Revalescière** chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — **Biscuits anti-diabétiques de Revalescière** en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. **DU BARRY & Co (limited)**, 8, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuse.

**CALORIFÈRES AMÉRICAINS**

**RATHBONE SARD & Co**

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31

LYON

# LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Céréales, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

## LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

de Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bleds, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros le compte-rendu.

Toutes les Informations du **Journal de Commerce** sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à **M. A. GODDARD**, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle de la rue de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, **TONY LOUÏE**

Lyon. — Imprimerie du **Journal de Commerce** rue des Marronniers, 2.

Des boissons gazeuses. Guide manuel du fabricant, 1 volume grand in 8, illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur **Hermann-Lachapelle**, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

## Acquisition

M. Cottin ayant acquis le fonds de café que M. Carrichon exploitait rue Cuvier, 104, prévient les ayants-droits d'adresser leurs réclamations dans les dix jours, sous peine de forclusion.

## L'AVENIR par les Cartes et la main

Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 5 h. (dimanches exceptés).

## M<sup>me</sup> STEPHANIE

## M<sup>lle</sup> CHEVALLIER

Sage-Femme de 1<sup>re</sup> Classe tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1<sup>er</sup>. LYON

## ON DEMANDE

à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70. Adresser les offres à l'agence **V. FOURNIER**, 14, rue Confort, sous le n° 3022.

## M<sup>me</sup> HERMANN

Avant par les cartes, 7, Vanban, 54

## SANS INJECTIONS NI MERCURE

**DR PÉLLEON**, guérit rapidement **MALADIES SECRETES**

Consultations tous les jours, de 8 h. à 7 h. **Rue Cuvier, 15, Lyon**

## INJECTION BARRAJA

usage infailible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. **Cours Lafayette, 118, Lyon**

## Belle Écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume.

Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture les plus mauvaises.

## LEÇONS A DOMICILE

à 2 fr. le cachet

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. n° 2929.

## A VENDRE

ou à louer

## BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS Comprend Près Jardin, Vigne et Maison d'un étage Située à Brindas, hameau du Gourd S'adresser à **M. BENOÏT**, au Gourd.

# AMER PICON

M. Cl. Favrot, négociant, 8, rue Suchet, à Lyon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'unique dépositaire de l'**Amer Picon** pour Lyon et le département du Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent ou dépositaire de la maison **A. PICON**.

## 40<sup>e</sup> Année MAISON D'ACCOUEHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par **M<sup>me</sup> PARADIS**

Sage-Femme de 1<sup>re</sup> classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

**M<sup>me</sup> PARADIS** reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

# Une Maison qui attire en ce moment l'attention de TOUT LYON

Et des Départements environnants

est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui, en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. Ce véritable succès n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à l'emplacement du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet établissement sans rival. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de **M. PÉTRUS ROCHAT**, pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues avec une différence de près de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les théés purgatifs à 0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. 24, rue Mercière et rue Dubois, 3 (près le quai Saint-Antoine)

## GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

# AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

## CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS

Depuis 5 francs

# PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie **Léon BERTRAND**, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; pharmacie Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boyssonnet, cours de Broches; pharmacie Centrale; pharm. Vial, à Vaise.

A GRENoble : Pharmacie Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

## AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 25

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, toilettes, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

## 20

Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. **Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19**, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et Détail.

## CHAPELLERIE

Maison **RIVIER** succurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 89

Prix fixes

## F<sup>r</sup> DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7

Tailleur à façon

Réparations en tous genres

# TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité

**V. FOURNIER**, 14, rue Confort, LYON

## A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

Indication des formes idéales pour gagner au jeu de hasard, mystères de la Bourse, etc.

## 60 pour 100 de REVENU PAR AN

## LIRE-MYSTÈRES DE LA BOURSE

Est gratuit par la BANQUE de la BOURSE (société anonyme). — Capital : 40 Millions de fr.

PARIS - 7, Place de la Bourse, 7 - PARIS

## EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.

N° 2 in-quarto 29 x 24 encr. 13 fr. encr. noire 25 fr.

N° 3 ministre 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.

N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

**E. CRÉ**, 10, quai de l'Hôpital, au 2<sup>me</sup>, LYON

## MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

## SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

## LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

# AGENCE DE PUBLICITE V<sup>r</sup> FOURNIER

SUCCESSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCESSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

**Lyon :** Progrès - Saint public - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelliste - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Éclair - Moniteur des soies - Bulletin du Monteur des Soies - Courrier du Commerce - Echo viticole - Lyon horticoles - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction Lyonnaise.

**Saint-Etienne :** Mémorial de la Loire. - Monteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - Le Petit Stéphanois.

**Roanne :** Avenir roannais.

**Grenoble :** Impartial des Alpes. - Courrier de Dauphiné. - Petit Dauphinois.

**Vienne :** Journal de Vienne.

**Bourgoin :** Indicateur.

**Allevard :** Gazette d'Allevard.

**Macon :** Journal de Saône-et-Loire.

**Chalon-sur-Saône :** Courrier de Saône-et-Loire. - Progrès de Saône-et-Loire.

**Tournus :** Journal de Tournus.

**Bourg :** Progrès de l'ain. - Courrier de l'ain. - Journal de l'ain.

**Brevoix :** Journal.

**Montau :** Abolite.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

# MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

DIE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 28

PRÈS DES TERREAUX

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

Tony LouÏe